



Nombre d'heure de travail minium journalier

Par **Leahelza**, le **05/01/2016** à **14:25**

Bonjour et merci pour ce forum,

Je suis en cui 20h et on me demande d'aller travailler à 5,5 km de chez moi pour 1h30 de travail effectué ce qui m'oblige à payer la garderie pour ma fille et m'oblige à utiliser les transports ou ma voiture, est legal? (Parce que le même poste est disponible à 1km de chez moi mais on me le refuse) je ne gagne que 670€ alors retirer 40€ de carburant et 37€ de garderie sur mon salaire me peine) merci pour vos reponses

Par **morobar**, le **05/01/2016** à **16:18**

Bonjour,

Tout contrat à temps partiel doit mentionner le planning des heures de travail, et bien sur le lieu de réalisation.

En effet le salarié peut signer un autre contrat de travail et il devra aussi respecter les heures convenues avec ce second employeur.